

Référent sexuel et agissements sexistes

Devenir un acteur reconnu de la prévention du harcèlement sexuel

Ressources Humaines (V2021Mai-03)



Objectifs opérationnels

- A l'issue de la formation, le participant sera capable de prévenir, agir et lutter contre les agissements sexistes et les faits de harcèlement sexuel au travail et d'assurer son rôle de référent vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la Direction de l'entreprise



Aptitudes et compétences acquises à l'issue de la formation

- S'approprier le cadre juridique du harcèlement sexuel.
- Définir le harcèlement sexuel et identifier les situations caractéristiques.
- Comprendre les répercussions psychologiques du harcèlement sexuel.
- Mettre en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques.
- Savoir comment réagir en tant que RH et manager.

Pour qui ?



Public concerné

- Cette formation s'adresse aux élus du comité social et économique (CSE) désignés comme référents harcèlement sexuel, selon la loi du 5 septembre 2018.
- Toute personne souhaitant se former à la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes



Prérequis

- Maîtrise du français lu, écrit, parlé (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).

Modalités pratiques



Durée & Délais d'accès

- Durée : 7h soit 1 jour de formation.
- Délais d'accès : fonction des disponibilités des stagiaires, des formateurs et du planning



Format

- Inter et Intra-entreprises
- Ajustements sur-mesure possibles
- Présentiel
- De 2 à 8 personnes maximum



Tarif

- Inter-entreprise : 850,00 € HT
- Intra & Sur Mesure : Nous consulter selon la durée, le nombre et le niveau des participants.



Parcours pédagogique



Méthodes & supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- Exercices de mise en situation (études de cas)
- Réflexions et travail en groupes
- Vidéos et support de formation

Moyens techniques

- PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.



Programme de formation

- Caractériser et définir le harcèlement sexuel
 - Définir le harcèlement sexuel.
 - S'approprier le cadre juridique.
 - Faire la différence entre séduction, harcèlement sexuel et agression sexuelle.
 - Repérer les comportements à risque : du manager, du collaborateur, les différences culturelles.
 - Les conséquences psychosomatiques du harcèlement sexuel au travail : physique ; psychique ; troubles du comportement.
- Prévenir le harcèlement sexuel
 - Les mesures règlementaires : convention collective, règlement intérieur et rôle de l'employeur.
 - Les outils de communication : valeurs, charte du comportement, code de bonne conduite, illustration des comportements caractéristiques du harcèlement sexuel, procédure de plainte et rôle du management.
 - Les mesures organisationnelles : aménagement des locaux, changement des équipes, déplacements professionnels.
 - Les mesures individuelles, les comportements adéquats :
 - tenue vestimentaire ;
 - propos et gestes ;
 - représentation en dehors de l'entreprise.
- Réagir à un cas de harcèlement sexuel
 - Écouter avec bienveillance et neutralité.
 - Recueillir les faits, les preuves, des écrits et des témoignages.
 - Comportements à adopter et erreurs à éviter.
 - Éviter une action Prud'hommale.
 - Prendre les mesures disciplinaires.
- Les recours possibles et les sanctions encourues
 - Les recours : médecin du travail, représentants du personnel, organisations syndicales et inspections du travail.
 - Les sanctions et actions disciplinaires : mutation, suspension temporaire, licenciement.
 - Les pénalités.



Intervenant

- Expert en droit social et relations humaines
- Formés et qualifiés à la pédagogie pour adultes avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques.



Evaluation

- Validation des acquis de la formation au fur et à mesure de la progression.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.